

Rationaliser ses DÉPLACEMENTS,
on a tous à **Y GAGNER** !



agenda 21

Plan de Déplacements Entreprise Le PDE



Pour les collaborateurs

- ▶ Réduire les frais occasionnés par les déplacements domicile-travail.
- ▶ Diminuer le stress et la perte de temps par un plus grand confort de déplacement.
- ▶ Avoir un choix plus large et sans contrainte de son mode de déplacement.
- ▶ Se maintenir en meilleure forme physique en valorisant son temps de déplacement.
- ▶ Participer individuellement à une action citoyenne destinée à relever le défi du développement durable.

Pour LMH

- ▶ Améliorer l'accessibilité des sites au personnel, mais également aux résidents, aux fournisseurs et aux visiteurs.
- ▶ Optimiser le parc de véhicules et avoir un usage plus approprié des voitures de service.
- ▶ Contribuer activement à un meilleur environnement et donner ainsi une image de marque moderne et citoyenne à notre office.
- ▶ Créer une culture d'entreprise fondée sur la coopération et l'entraide.



ECO-MOBILITÉ et déplacements professionnels

Quelles actions pour améliorer nos déplacements ?

Les réponses avec le Plan de Déplacements Entreprise de LMH (PDE)

Un PDE est une démarche volontaire d'analyse de tous les déplacements d'une entreprise. Il aboutit à la mise en place d'un plan d'éco-mobilité afin de réduire les consommations d'énergie. Il s'inscrit dans le cadre de l'agenda 21 de LMH.

Quelques chiffres en bref

810	C'est le nombre de salariés concernés par le PDE
47%	C'est la part de salariés résidant à moins de 5km de leur lieu de travail (soit 20 min à vélo)
10	C'est le nombre de sites de travail (départements, agences et antennes) à moins de 500m d'une station de métro
50%	C'est le nombre de déplacements quotidiens faisant moins de 2 km (Source PDU Lille métropole)
7%	C'est notre objectif de réduction de la part de la voiture individuelle dans les déplacements domicile/travail à l'horizon 2016.

Pour aller plus loin !

▶ Fiches références à paraître :

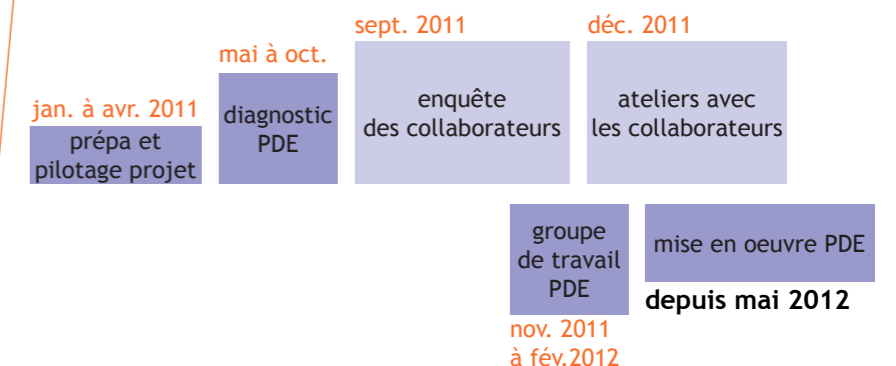
- *Charte de l'éco-mobilité et des déplacements professionnels*
- *Déplacements domicile-travail : la participation de LMH*
- *Le covoiturage : comment ça marche ?*
- *L'autopartage : utilisation du service lilas autopartage*
- *Utiliser les vélos de service, c'est facile !*
- *Déplacements professionnels : pensons aux transports collectifs*

▶ Vos contacts :

Frédéric Bachelard - 03.20.88.51.62 - frederic.bachelard@lmh.fr
Anna Rita d'Ascenzo - 03.20.88.50.43 - annarita.dascenzo@lmh.fr
Et aussi, les animateurs développement durable de votre entité (liste dans intranet)



Les étapes du PDE



Le plan d'actions du PDE



Des solutions concrètes pour s'ouvrir à tous les modes de déplacement !

1 Améliorer l'information des salariés sur les **TRANSPORTS COLLECTIFS** et les possibilités de report modal*

(*changement de mode de transport)

- ▶ Création de points d'info transports dans les halls de chaque site de travail (départements, agences et antennes). Ces bornes d'information regroupent l'ensemble des informations nécessaires à l'organisation de vos déplacements : plans, guides tarifaires, horaires, fiches d'accessibilité aux sites, conditions de remboursement des abonnements...
- ▶ Réalisation d'un espace dédié aux déplacements dans l'Intranet. Cette page regroupe l'ensemble des liens utiles à l'organisation de vos trajets domicile-travail ou professionnels, ainsi que les différents documents issus du plan d'actions.
Intranet / Onglet LMH & Vous / PDE



 Les transports en communs sont 2 à 3 fois moins polluants que les voitures ! 

2 Développer la pratique du **COVOITURAGE**



- ▶ Création d'une communauté de covoitureurs via la plateforme internet www.covoiturezplus.fr soutenue par Transpole.
- ▶ Mise en place progressive d'un mécanisme d'incitation au covoiturage.
Regroupons nous dans nos déplacements. Réunions extérieures, regroupements interservices... sachons optimiser les véhicules. N'hésitez pas à vous rapprocher des animateurs développement durable de votre site pour constituer des équipages de covoiturage.
- ▶ Mise en place d'une assurance retour.
C'est un dispositif d'aide à un équipage de covoitureurs dans le cas où le conducteur a un imprévu. Une solution est identifiée parmi plusieurs possibilités de retour : autre covoiturage, bus, véhicule de service, taxi...

 Le covoiturage ... Une pratique économique et conviviale ! 



3 Favoriser les **DÉPLACEMENTS ACTIFS** : mettre en place un « plan vélo »

- ▶ Organisation d'événements de « remise en selle », pour sécuriser la pratique du vélo en ville. Ces formations pourront porter sur plusieurs thématiques : maîtrise du vélo dans le trafic, maîtrise des règles de circulation à vélo, identification des itinéraires sécurisés pour un parcours donné...
- ▶ Information des services liée à l'usage du vélo (V'Lille, stationnement vélo dans les gares, train+vélo...). Ces informations pourront être accessibles via les Points d'Info Transports et dans l'intranet.
- ▶ Participation aux abonnements V'Lille, courte et longue durées. Cette participation, à hauteur de 50% du prix de l'abonnement, est cumulable avec le remboursement de l'abonnement Transpole.
- ▶ Mise en place d'une flotte de vélos pour les déplacements professionnels. A titre expérimental, deux pools de vélos seront installés au siège et à la direction du territoire sud. Les vélos seront entretenus et dotés d'accessoires pratiques (paniers, gilets, casques, antivols). Un système simple de réservation permettra d'assurer le suivi de la flotte sans en pénaliser l'usage.
- ▶ Identification d'espaces de stationnement vélo sécurisés sur les différents sites (2013)

 Jusqu'à 4 km, le vélo est plus rapide et supprime les problèmes de stationnement... N'oublions pas qu'un déplacement sur deux fait moins de 2 km ! 

4 Optimiser la flotte de **VÉHICULES PROFESSIONNELS**

- ▶ Campagne d'adhésion au dispositif **LILAS autopartage** en remplacement des véhicules de services les moins utilisés. L'attribution de cartes utilisateurs vous sera proposée moyennant la signature d'une charte. (décembre 2012)
- ▶ Création d'une station LILAS autopartage à proximité du siège. Place Clémenceau.

